

CONDITIONS GÉNÉRALES IZIX - LICENCE

PRÉAMBULE.....	1
1. CONDITIONS APPLICABLES	1
2. DÉFINITIONS	1
3. FOURNITURE DE LA SOLUTION IZIX.....	2
4. ASSISTANCE ET MAINTENANCE	3
5. OBLIGATIONS DU CLIENT.....	3
6. ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES.....	3
7. OBLIGATIONS D'IZIX ET ABSENCE DE GARANTIE	3
8. SERVICES DE TIERS	4
9. COOPÉRATION.....	4
10. LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	4
11. LICENCE	4
12. PRIX ET PAIEMENT.....	4
13. RESPONSABILITE.....	5
14. INDEMNITÉ	5
15. CONFIDENTIALITÉ.....	5
16. VIE PRIVÉE ET DONNÉES PERSONNELLES	6
17. SUSPENSION	6
18. DURÉE ET RÉSILIATION	6
19. NON-DEBAUCHAGE ET NON-CONCURRENCE	7
20. DIVERS	7
21. ANNEXES.....	7

PRÉAMBULE

Qu'est-ce que IZIX? IZIX SRL est une société anonyme dont le siège social est situé Rue du Mail 50, B-1050 Ixelles, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0802336884, qui développe et propose une solution SaaS d'accès et de gestion de places de parking (ci-après la "Solution" ou la "Solution IZIX"). IZIX et ses Affiliés sont collectivement désignés par le terme "IZIX" dans le présent Contrat.

Description de la Solution IZIX. La Solution IZIX se compose (i) d'une application web pour la gestion des Parkings (le "Système de Gestion de Parkings") et (ii) d'une Application Mobile pour la gestion et l'accès aux Parkings ("l'Application Mobile"). Elle comprend également des Services de Maintenance et d'Assistance pour la Solution (les "Services de Maintenance et d'Assistance"). La Solution IZIX et les Services de Maintenance et d'Assistance sont ci-après collectivement dénommés les "Services IZIX".

Bénéficiaires de la Solution IZIX. La Solution IZIX s'adresse (i) aux locataires d'un ou plusieurs Bâtiments ou Parkings ("Bâtiment") (le "Propriétaire") qui souhaite permettre (ii) aux sociétés (personnes morales ou physiques) qui, en tant qu'Occupants de tout ou partie du(des) Bâtiment(s) (l'"Occupant(s)") souhaitent permettre à certaines personnes physiques (le(s)"Utilisateur(s)") qu'ils sélectionnent pour accès à un Parking du Bâtiment qu'ils désignent, par le biais de la Solution IZIX.

Fonctionnalités de la Solution IZIX. La Solution permet notamment (selon les options choisies par le Client) la gestion, via une interface dédiée, d'un ou plusieurs Parkings ; la sélection des Utilisateurs ; la gestion dynamique de l'attribution et de l'accès aux Parkings via des interfaces orientées Utilisateurs (réservation, libération, etc.) ; la gestion et l'affichage des données d'utilisation des Parkings, le cas échéant ; la gestion du contrôle d'accès aux Parkings ; et, pour les Utilisateurs, l'accès aux Parkings des Bâtiments et la réservation ou la libération des Parkings, l'accès aux informations sur la disponibilité et la capacité des Parkings, etc.

Le présent document s'applique à tous les Services d'IZIX SRL, y compris, mais sans s'y limiter, à la Solution IZIX.

1. CONDITIONS APPLICABLES

1.1 Les présentes Conditions Générales (les "Conditions Générales") décrivent les conditions auxquelles le Client (ci-après "Vous") peut accéder aux Services IZIX et en bénéficier. Le Client et IZIX sont désignés ensemble comme les "Parties" et individuellement comme une "Partie".

1.2 Les documents suivants constituent, par ordre de priorité, l'intégralité du "Contrat" entre le Client et IZIX:

- 1.2.1 Les dérogations aux présentes Conditions Générales ou aux Conditions Spécifiques contenues dans un Bon de Commande et acceptées par écrit par les deux Parties ;
- 1.2.2 Conditions Spécifiques applicables à toute fonctionnalité supplémentaire fournie par IZIX et commandée par l'Occupant et/ou le Propriétaire ;
- 1.2.3 Annexes aux présentes Conditions Générales ;
- 1.2.4 Les Conditions Générales ;
- 1.2.5 Conditions d'Utilisation de la Solution IZIX, Politique de Confidentialité d'IZIX et/ou Politique en matière de Cookies d'IZIX ;

1.3 Le Contrat est conclu par l'acceptation par le Client d'un ou de plusieurs des documents énumérés ci-dessus, soit par la signature d'un Bon de Commande par écrit, soit par l'acceptation (numérique ou non) d'un ou de plusieurs de ces documents. Dès l'entrée en vigueur du Contrat, les présentes Conditions Générales, y compris les Conditions Spécifiques, sont applicables dans les limites de leur champ d'application.

1.4 Le Client reconnaît et accepte expressément que ses propres conditions générales ou spécifiques d'achat de biens et/ou de services ne sont pas applicables.

2. DÉFINITIONS

2.1 Les termes en majuscules utilisés dans le Contrat ont exclusivement la signification suivante :

- 2.1.1 "Dispositif d'Accès" vise tout dispositif matériel d'accès à un Parking qui peut, à la demande d'un Propriétaire ou d'un Occupant (s'il y est autorisé), être installé dans la barrière ou le portail d'un Parking.
- 2.1.2 "Compte Administrateur" vise le(s) compte(s) personnel(s) d'un Occupant créé(s) conformément au Contrat.
- 2.1.3 "Affiliés" vise une personne qui, directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, possède ou contrôle, est possédée ou contrôlée par, ou est sous propriété ou contrôle commun avec, une autre personne.
- 2.1.4 "Bâtiment(s)" vise le(s) immeuble(s), désigné(s) par le Client, pour lequel (lesquels) un ou plusieurs Occupant(s) peut (peuvent), à sa (leur) demande, sous l'approbation et la supervision du Propriétaire, bénéficier de la Solution IZIX et en faire bénéficier les Utilisateurs.
- 2.1.5 "Charges" désigne tous les coûts et frais dus à un moment donné par le Propriétaire ou, le cas échéant, l'Occupant à IZIX.
- 2.1.6 "Date d'entrée en vigueur" désigne la date d'entrée en vigueur du Contrat, c'est-à-dire la date à laquelle (i) l'Occupant a accepté le Contrat lors de la première connexion à la Solution IZIX et (ii) le Propriétaire a accepté par écrit les Conditions Spécifiques d'Installation d'IZIX.
- 2.1.7 "Force Majeure" : tout événement imprévu survenant après la Date d'entrée en vigueur et échappant au contrôle raisonnable de la Partie concernée, dans la mesure où cet événement empêche et/ou retarde l'exécution par la Partie concernée de ses obligations au titre du présent Contrat et où la Partie concernée n'est pas la cause directe ou indirecte de cet événement et n'est pas en mesure de le prévenir ou de l'éliminer à un coût raisonnable ; ces événements comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : les catastrophes naturelles, les émeutes, les épidémies, les guerres et les opérations militaires, les urgences nationales ou locales, les actions ou omissions des gouvernements, les conflits économiques de toute nature, les actions des employés, les incendies, les inondations, la foudre, les explosions, les effondrements, la réduction ou le non-fonctionnement des réseaux, systèmes et équipements de tiers, les défaillances ou les retards du réseau électrique, de l'internet, des serveurs ou de tout réseau public de télécommunications, les attaques, les infections ou l'accès non autorisé aux systèmes informatiques de la Partie affectée par des tiers.

- 2.1.8 **"Informations Confidentielles"** visent l'ensemble des informations, données, rapports, propriété intellectuelle, savoir-faire, procédés et secrets commerciaux, quelle que soit leur forme, fournis par une Partie (ou en son nom) à l'autre Partie ou toute information d'une partie reçue par l'autre Partie, en vertu du Contrat ou en relation avec celui-ci, y compris les informations relatives à la Partie et à ses activités, opérations, finances, planification, installations, produits, techniques et procédés. Par exemple, mais sans s'y limiter, les informations peuvent comprendre des inventions, des produits, des procédés, des méthodes techniques, des formules, des projets, des développements, des plans, des données de recherche, des données financières, des données personnelles, des logiciels, des listes de Clients, des listes de fournisseurs et toute autre donnée relative aux Clients ou à la connaissance de l'existence de Clients ou de prospects de la partie concernée.
- 2.1.9 **"Date de Livraison"** vise la date à laquelle les Services IZIX sont réputés livrés et actifs. La réception du rapport de livraison par le Client est réputée être la date de livraison, sauf accord ou reconnaissance contraire des Parties.
- 2.1.10 **"Droits de Propriété Intellectuelle"** visent tous les droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale et tous les autres droits similaires, existants ou futurs, enregistrés ou non, en Belgique ou ailleurs dans le monde, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur (en particulier les droits d'auteur sur les programmes informatiques et les bases de données) et tous les autres droits possibles dans le domaine de la littérature, des arts et des sciences ; les droits de brevet, les droits de savoir-faire ou les secrets commerciaux et tous les autres droits sur les créations intellectuelles dans le domaine de la technologie ; les droits sur les dessins et modèles ; les droits sur les marques, les droits sur les noms légaux et commerciaux, les noms de domaine et tous les autres droits possibles sur les marques utilisées dans les affaires pour distinguer un bien ou un service d'un autre dans le commerce, y compris, en ce qui concerne IZIX, la Propriété Intellectuelle d' IZIX.
- 2.1.11 **"PI IZIX"** désigne tous les Droits de Propriété Intellectuelle relatifs à la Solution IZIX, au Système de Gestion de Parking et à l'Application Mobile, ainsi qu'aux marques et logos IZIX, y compris tous les droits, titres et intérêts qui s'y rapportent.
- 2.1.12 **"Services IZIX"** visent l'ensemble de la mise en place et de l'accès à la Solution IZIX ainsi que les Services de Maintenance et d'Assistance.
- 2.1.13 **"Solution IZIX"** vise la Solution SaaS d'accès et de gestion des Parkings développée et proposée par IZIX, qui se compose (i) de l'Application Mobile et (ii) du Système de Gestion de Parkings.
- 2.1.14 **"Licence"** désigne la licence d'accès et d'utilisation de la Solution IZIX, personnelle, restreinte, non exclusive, non transférable, non cessible, et qui, sauf mention contraire expresse, ne peut faire l'objet d'une sous-licence, concédée par IZIX pour les stricts besoins de l'exercice par le bénéficiaire de la Licence de ses droits et obligations au titre du Contrat dans le cadre de l'exercice normal de ses activités, à, selon les spécificités du Contrat, le Client et/ou le(s) Utilisateur(s).
- 2.1.15 **"Services de Maintenance et d'Assistance"** visent les Services de Maintenance et d'Assistance pour la Solution IZIX fournis par IZIX.
- 2.1.16 **"Application Mobile"** vise l'application mobile développée et gérée par IZIX, faisant partie de la Solution IZIX et accessible via l'Apple App Store et le Google Play Store.
- 2.1.17 **"Occupant(s)"** vise la personne morale ou physique occupant légitimement un Bâtiment qui, à sa demande ou à la demande du Propriétaire, peut bénéficier des Services IZIX et en faire bénéficier les Utilisateurs. L'Occupant peut être Propriétaire d'un ou plusieurs Bâtiments.
- 2.1.18 **"Propriétaire"** vise la personne morale ou physique qui détient les droits réels sur la disposition d'un Bâtiment ou toute personne physique ou morale mandatée par cette personne, c'est-à-dire le propriétaire, le titulaire du bail ou toute autre capacité juridique équivalente.
- 2.1.19 **"Compte Propriétaire"** vise le compte personnel du Propriétaire créé par IZIX sur le Système de Gestion de

IZIX - Conditions Générales -Licence

Parking ou l'Application Mobile qui permet au Propriétaire la création d'un ou plusieurs Occupant(s).

- 2.1.20 **"Système de Gestion de Parking"** désigne l'application web développée et gérée par IZIX, faisant partie de la Solution IZIX et accessible via Internet.
- 2.1.21 **"Parking"** vise un emplacement situé dans un Bâtiment et destiné au stationnement de véhicules à roues (voitures, véhicules utilitaires, bicyclettes, cyclomoteurs, motocyclettes, etc.)
- 2.1.22 **"Politique de Confidentialité"** vise l'ensemble des informations fournies par IZIX aux personnes concernées dont les données personnelles sont traitées par IZIX conformément à la législation applicable en la matière. La Politique de Confidentialité est disponible sur le site Internet d' IZIX.
- 2.1.23 **"Date de Lancement Provisoire"** vise la date à laquelle le Système de Gestion de Parking sera effectivement utilisé par le Propriétaire et/ou les Occupants du/des Bâtiment(s). La date de lancement provisoire est une date clé du projet pour le rétroplanning de mise en œuvre et est utilisée dans les communications avec les Occupants. Tout manquement à cette date causé par un acte ou une omission du Client ou d'un tiers n'aura aucune conséquence sur les factures d' IZIX.
- 2.1.24 Les **"Conditions d'Utilisation"** visent les conditions qui doivent être acceptées par le Client, et qui doivent toujours être respectées, pour accéder au Système de Gestion de Parking et à l'App mobile (et, le cas échéant, à l'Appareil d'accès).
- 2.1.25 **"Tiers"** vise toute personne physique ou morale qui n'est ni IZIX, ni le Propriétaire, ni un Occupant.
- 2.1.26 **"Compte Utilisateur"** le compte personnel d'un Utilisateur créé sur le Système de Gestion de Parking ou l'Application Mobile par l'Utilisateur.
- 2.1.27 **"Utilisateurs"** désigne les personnes physiques qui ont le droit d'utiliser effectivement la Solution IZIX pour accéder à un Parking.

3. 3.1

FOURNITURE DE LA SOLUTION IZIX

Sous réserve du paiement des redevances applicables par le Propriétaire et selon ses instructions, IZIX fournit aux Occupants et aux Utilisateurs les services suivants :

- 3.1.1 **Installation du Dispositif d'Accès.** L'utilisation des Services IZIX nécessite que le Parking soit équipé d'un Dispositif matériel d'Accès au Parking, installé dans la barrière ou le portail du Bâtiment ou du Parking (le **"Dispositif d'Accès"**). Les Parties reconnaissent que les conditions d'installation du Dispositif d'Accès sont exclusivement régies par les Conditions Spécifiques d'Installation d' IZIX.
- 3.1.2 **Accès au Système de Gestion de Parking et à l'Application Mobile.** Dès que raisonnablement possible après la Date d'entrée en vigueur du Contrat et le paiement des Charges applicables, l'Occupant se verra accorder l'accès au Système de Gestion de Parking et à l'Application Mobile en activant un Compte d'Administrateur (le **"Compte d'Administrateur"**). Le Compte Administrateur permettra à l'Occupant de créer un certain nombre de sous-comptes pour ses Utilisateurs, conformément aux termes du Contrat (les **"Comptes Utilisateurs"**). L'Application Mobile sera disponible sur l'Apple App Store et le Google Play Store.
- 3.1.3 **Enregistrement et Comptes.** Lors de sa première connexion, le Client doit accepter les présentes Conditions Générales ainsi que confirmer qu'il a lu et accepté les Conditions d'Utilisation de la Solution IZIX, la Politique de Confidentialité et la Politique en matière de Cookies. L'Occupant aura ensuite le droit, via un Compte Administrateur, (i) d'accéder et d'utiliser le Système de Gestion de Parking et l'Application Mobile dans le cadre du présent Contrat, (ii) de modifier les paramètres de configuration, et (iii) de créer plusieurs Comptes Utilisateurs. L'enregistrement peut exiger du Client qu'il fournisse certaines données personnelles nécessaires à la création de Comptes d'Administrateur ou d'Utilisateur sur le Système de Gestion de Parking ou l'Application Mobile. Ces données personnelles seront traitées par IZIX conformément à la Politique de Confidentialité, disponible sur le Système de Gestion de Parking, l'Application Mobile et le site web d' IZIX.

- 3.2 L'utilisation des Services IZIX nécessite un dispositif répondant aux exigences de système et de compatibilité du contenu concerné, un accès fonctionnel à Internet et un logiciel compatible. IZIX n'est pas responsable de l'acquisition, de l'entretien et de la mise à jour des équipements (y compris les ordinateurs et les services de télécommunications appropriés) du Locataire ou des Tiers (y compris le(s) Utilisateur(s)), qui permettront au Locataire d'utiliser les Services IZIX. L'Occupant est seul responsable de l'adaptabilité, de la compatibilité et de l'adéquation de son équipement avec les services IZIX et libère expressément IZIX de toute responsabilité à cet égard. Sans préjudice des autres limitations de responsabilité prévues par le Contrat, IZIX ne donne aucune garantie sur la compatibilité des Services IZIX avec tous les types d'équipements.
- 3.3 Le Client reconnaît et accepte que la fourniture de services supplémentaires, y compris leurs conditions de commande et de paiement, sera soumise aux termes et conditions contenus dans les Conditions Spécifiques d' IZIX pour ledit service supplémentaire.

4. ASSISTANCE ET MAINTENANCE

Pendant la Durée du Contrat, IZIX fournit des Services de Maintenance et d'Assistance conformément à l'Accord de Niveau de Service (Service Level Agreement) accessible via le lien suivant : <https://www.izix.eu/legal-20240601/fr/sla>

5. OBLIGATIONS DU CLIENT

- 5.1 **Obligations Générales du Client.** En tant que Client, vous vous engagez à respecter les obligations suivantes pendant la Durée du Contrat :
- 5.1.1 Utiliser la Solution IZIX en tout ou partie de ses composants dans le strict respect du Contrat, uniquement aux fins autorisées par le Contrat et dans le plein respect de toutes les instructions ou politiques supplémentaires émises par IZIX, y compris, mais sans s'y limiter, celles publiées dans le Système de Gestion de Parking et l'Application Mobile, ainsi que des lois et règlements applicables et des pratiques généralement acceptées dans la juridiction applicable ;
- 5.1.2 Utiliser la Solution IZIX ou tout ou partie de ses composants que dans un environnement expressément autorisé par IZIX ou par le Contrat ;
- 5.1.3 Ne pas perturber (ou tenter de perturber) l'accès ou le fonctionnement des Services IZIX et ne pas utiliser (ou tenter d'utiliser) la Solution IZIX ou l'un de ses composants d'une manière susceptible de perturber les Services IZIX (notamment en accédant à la Solution IZIX par des moyens automatisés, tels que des scripts ou des moteurs de recherche) ou les serveurs ou réseaux connectés à la Solution IZIX, et de ne pas violer (ou tenter de violer) les règles, exigences ou règlements des réseaux connectés aux Services IZIX (y compris tout accès, utilisation ou contrôle non autorisé des données ou du trafic), ni d'accéder ou de tenter d'accéder aux systèmes informatiques d'IZIX de les modifier, de les utiliser pour transmettre des virus informatiques, des attaques de piratage, des vers informatiques, etc., ou de commettre des infractions susceptibles d'être qualifiées de crimes informatiques ;
- 5.1.4 Ne pas utiliser de système automatique ou de logiciel pour extraire des données de la Solution IZIX ou de tout ou partie de ses composants à des fins commerciales ("screen scraping") ;
- 5.1.5 Se conformer à tout moment aux conditions générales applicables de tout Tiers offrant des biens ou des services en rapport avec les services de Tiers ;
- 5.1.6 Ne pas (tenter de) copier, traduire, altérer ou modifier la Solution IZIX ou l'un de ses composants, de ne pas (tenter de) procéder à une ingénierie inverse, de ne pas décompiler, désassembler ou dériver la Solution IZIX ou l'un de ses composants, de ne pas créer de travaux dérivés basés sur la Solution IZIX, et de ne pas contourner ou tenter de contourner les limitations techniques ou de protection de la Solution IZIX et/ou de l'un de ses composants ;
- 5.1.7 ne pas utiliser la Solution IZIX et/ou l'un de ses composants de manière illégale, illicite, frauduleuse ou préjudiciable ou en relation avec une activité ou un objectif illégal, illicite, frauduleux, préjudiciable ou susceptible de porter atteinte aux droits (y compris les Droits de Propriété Intellectuelle) ou aux intérêts d'IZIX ou d'un Tiers, et en particulier ne pas l'utiliser pour diffuser des secrets d'affaires, des virus, des informations préjudiciables ou illégales, ou des informations de mauvais goût, discriminatoires ou offensantes pour qui que ce soit ;

IZIX - Conditions Générales -Licence

- 5.1.8 Installer les mises à jour de la Solution IZIX dès qu'elles sont disponibles et de toujours utiliser la dernière version de la Solution IZIX ;
- 5.1.9 Préserver la confidentialité de votre Compte (y compris les données de connexion) et à signaler immédiatement et au plus tard dans les 24 heures à IZIX toute violation de la sécurité à cet égard ;
- 5.1.10 Informer et assister IZIX dans les meilleurs délais de toute demande de support de la part des Utilisateurs qui vous serait adressée en relation avec la Solution IZIX, et aider IZIX à y répondre ;
- 5.1.11 Ne pas utiliser le Système de Gestion de Parking et l'Application Mobile pour générer des courriels publicitaires non sollicités ou des spams ;
- 5.1.12 Ne pas obtenir (tenter d'obtenir) un accès non autorisé à d'autres Comptes (Propriétaire, Administrateur ou Utilisateur) ; ne pas usurper (tenter d'usurper) l'identité d'une personne ou d'une entité, ou présenter de manière erronée votre affiliation à une personne ou une entité ;
- 5.1.13 Ne pas modifier, supprimer ou masquer tout avis de droit d'auteur, filigrane numérique, légende de propriété ou autre avis inclus dans le Système de Gestion de Parking ou l'Application Mobile ;
- 5.1.14 Informer IZIX de toute information utile à l'exécution de ses activités commerciales (comme les réactions, les commentaires ou les idées d'amélioration que vous avez ou que vous recevez des Utilisateurs) et, dans les meilleurs délais, de toute plainte que vous avez ou que vous recevez des Utilisateurs.
- 5.2 **Obligations spécifiques de l'Occupant.** En tant qu'Occupant, vous vous engagez à respecter les obligations suivantes pendant la Durée du Contrat :
- 5.2.1 Ne pas utiliser le Système de Gestion de Parking et/ou l'Application Mobile à un moment donné pour un nombre d'Utilisateurs simultanés supérieur au nombre maximum recommandé ;
- 5.2.2 S'assurer que chaque Compte d'Utilisateur appartient à une seule personne et n'est pas partagé avec d'autres personnes ;
- 5.2.3 Assumer l'entière responsabilité de chaque utilisation et activité du Compte d'Administrateur et des Comptes d'Utilisateur correspondants.
- 5.2.4 Informer l'Utilisateur concerné en cas de violation du Contrat ou des Conditions d'Utilisation d'IZIX qui entraînerait la suspension et/ou la résiliation du Compte Utilisateur.
6. **ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES**
- 6.1 Dès l'entrée en vigueur du Contrat, Vous autorisez IZIX à promouvoir et à commercialiser l'ensemble de ses Solutions et Services, y compris la Solution IZIX et les Services IZIX, de la manière jugée appropriée, soit par IZIX même, soit par l'intermédiaire d'autres partenaires, dans le respect de la législation applicable.
- 6.2 IZIX peut Vous contacter directement pour Vous informer des fonctionnalités et Services qu' IZIX propose, tels que ceux qui ne sont pas inclus dans la Solution IZIX et les Services IZIX que Vous avez sélectionnés.
7. **OBLIGATIONS D'IZIX ET ABSENCE DE GARANTIE**
- 7.1 Pendant la Durée du Contrat, IZIX garantit et s'engage à respecter les obligations suivantes :
- 7.1.1 Faire appel, pour l'exécution de ses obligations au titre du Contrat, à des professionnels qualifiés (qu'il s'agisse d'employés, d'agents ou de (sous-)contractants indépendants) qui, à la connaissance d' IZIX, possèdent les qualifications, les compétences et les aptitudes nécessaires pour fournir avec succès les Services envisagés dans le cadre du Contrat ;
- 7.1.2 Lorsque des travaux d'installation ou de maintenance des Dispositifs d'Accès sont effectués dans les Bâtiments, déployer les meilleurs efforts pour respecter les règles et politiques de sécurité et d'accès communiquées à IZIX. A cet égard, IZIX s'assurera que ses employés, agents et (sous-)contractants ont été correctement informés de ces règles et politiques d'accès ;
- 7.1.3 Maintenir des garanties administratives, physiques et techniques pour protéger la sécurité, la confidentialité et l'intégrité de toutes les données soumises par le Client par l'intermédiaire des Services dans le cadre du Contrat.

- 7.2 Le Client reconnaît et accepte que la Solution IZIX est fournie "en l'état" et notamment que :
- 7.2.1 IZIX a toujours le droit d'apporter des modifications, des ajouts, des suppressions, des améliorations, des fonctionnalités ou toute autre caractéristique de la Solution IZIX, à condition que cela n'affecte pas les fonctionnalités essentielles des Services IZIX.
- 7.2.2 Un logiciel complexe tel que la Solution IZIX n'est jamais totalement exempt de défauts, d'erreurs et de bogues et, à l'exception de ce qui est prévu dans le Contrat et dans la mesure où le droit applicable le permet, IZIX ne donne aucune garantie et ne fait aucune déclaration selon laquelle les Services IZIX seront totalement exempts de défauts, d'erreurs et de bogues, ni qu'ils seront adaptés ou conformes à un but particulier ou à une utilisation particulière autre que les buts et les utilisations mentionnés dans le Contrat.
- 7.2.3 Le Client reconnaît que la Solution IZIX répond à ses attentes et à l'objectif poursuivi, et sauf accord écrit contraire, le Client ne peut en aucun cas demander des développements ou adaptations sur mesure ou personnalisés de la Solution IZIX. Les réactions, commentaires, instructions et remarques du Client sont toujours donnés à titre indicatif et n'engagent en aucun cas IZIX.
- 7.3 Sauf disposition contraire expresse du Contrat, IZIX ne donne aucune garantie pour les équipements, logiciels, biens ou services des Tiers, qui seront régis exclusivement par les conditions générales, les licences et la politique de confidentialité et d'utilisation des Tiers en question, et IZIX ne peut en aucun cas encourir une quelconque responsabilité ou obligation à cet égard.
- 8. SERVICES DE TIERS**
- 8.1 Dans le cas où la Solution IZIX utiliserait des équipements, des logiciels, des biens ou des services ou des composants tiers, ou donnerait accès à des sites Internet, des services ou des applications tiers qui ne sont pas détenus ou contrôlés par IZIX (les " Services Tiers "), les conditions générales, les conditions d'utilisation, les contrats de licence et/ou les politiques de confidentialité de ces Tiers régiront votre utilisation des Services Tiers, en plus du Contrat pour ce qui relève de son champ d'application. Vous reconnaissez qu' IZIX n'a aucun contrôle, n'est pas responsable et ne garantit pas le contenu, les conditions générales et les conditions d'utilisation, les politiques de confidentialité ou les pratiques des Services Tiers. Vous reconnaissez et acceptez qu' IZIX ne soit pas responsable, directement ou indirectement, de tout dommage ou perte causé ou prétendument causé par ou en relation avec l'utilisation ou la confiance accordée à tout contenu, bien ou service disponible sur ou par l'intermédiaire de ces Services Tiers. En accédant à ces Services Tiers, vous acceptez de vous conformer à leurs conditions générales applicables et vous reconnaissez que vous êtes la seule partie à ces conditions générales.
- 9. COOPÉRATION**
- 9.1 Les Parties s'engagent mutuellement à respecter les obligations suivantes pendant la Durée du Contrat :
- 9.1.1 S'acquitter de leurs obligations au titre du Contrat avec le plus grand soin et la plus grande intégrité, en se conformant à toutes les meilleures pratiques industrielles et commerciales applicables dans leurs domaines d'expertise respectifs ;
- 9.1.2 Coopérer de bonne foi pour assurer la sécurité, l'intégrité et la fiabilité de leurs systèmes, logiciels et services et, à cette fin, à prendre notamment des mesures appropriées concernant la gestion des identités et des accès, la journalisation, le cryptage, les dispositifs de sauvegarde et de redondance, la sécurité des logiciels et des réseaux et la mise en œuvre du traitement des incidents, et à éviter explicitement de contourner les mesures de sécurité de l'autre Partie ;
- 9.1.3 S'informer mutuellement dès que possible en cas d'incident causant un préjudice et à coopérer de bonne foi pour limiter le préjudice autant qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- 9.1.4 D'informer l'autre Partie dès que la Partie a connaissance d'une violation de la sécurité ou d'une violation potentielle de la sécurité susceptible d'affecter les services IZIX.
- 9.2 IZIX ne peut en aucun cas être tenu responsable des obligations existantes entre les Clients eux-mêmes, y compris les obligations entre le Propriétaire et l'Occupant, ou entre l'Occupant et le(s) Utilisateur(s).

10. LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 10.1 Tous les Droits de Propriété Intellectuelle relatifs à la Solution IZIX, au Système de Gestion de Parking et à l'Application Mobile, aux modèles et algorithmes sous-jacents du Système de Gestion de Parking et de l'Application Mobile ainsi qu'aux marques et logos IZIX, y compris tous les droits, titres, et intérêts y afférents (la " **PI IZIX** ") restent à tout moment et dans le monde entier la propriété unique et exclusive d' IZIX et, le cas échéant, de ses Tiers concédants de Licence, et les Clients ou Utilisateurs ne se voient accorder aucun droit, titre ou intérêt à cet égard, à l'exception des droits d'utilisation limités expressément accordés par le Contrat. Dans le cas où, malgré l'interdiction, le Client et/ou le(s) Utilisateur(s) modifie(nt) ou crée(nt) des œuvres dérivées de la PI d' IZIX, IZIX est propriétaire de tous les droits, titres et intérêts, y compris les Droits de Propriété Intellectuelle, relatifs à ces modifications et dérivés, et le Client et/ou le(s) Utilisateur(s) cède(nt) ces droits, titres et intérêts, y compris les Droits de Propriété Intellectuelle, relatifs à ces modifications et dérivés à IZIX, sans frais pour cette dernière.
- 10.2 Le Client reconnaît la grande valeur de goodwill associé à la Propriété Intellectuelle d' IZIX et reconnaît que ce goodwill appartient exclusivement à IZIX et/ou à ses Tiers concédants. Tout goodwill résultant de l'utilisation de la Propriété Intellectuelle d' IZIX par le Client et/ou le(s) Utilisateur(s) sera au bénéfice exclusif d' IZIX.

11. LICENCE

- 11.1 Dès la Date d'entrée en vigueur du Contrat et le paiement intégral des Charges applicables par le Propriétaire, IZIX accorde pour la Durée du Contrat une Licence personnelle, restreinte, non exclusive, non transférable, non cessible et qui, sauf mention contraire expresse, ne peut faire l'objet d'une sous-licence, d'accéder et d'utiliser le Système de Gestion de Parking et l'Application Mobile (la " **Licence** ") à condition que cette Licence ne porte pas atteinte aux droits d' IZIX et uniquement dans le strict but de l'exercice par le bénéficiaire de la Licence de ses droits et obligations au titre de la Convention dans le cadre normal de ses activités commerciales. Les bénéficiaires de la Licence peuvent être, selon les spécificités du Contrat et des Services IZIX concernés, le Client et/ou l'Utilisateur.
- 11.2 La Licence est à tout moment soumise à l'acceptation et au respect des obligations contenues dans le Contrat.
- 11.3 En dehors de la Licence, aucune Licence expresse ou implicite, ni aucun droit de quelque nature que ce soit n'est accordé en ce qui concerne les Services IZIX, y compris, mais sans s'y limiter, tout droit d'obtenir la possession d'une copie, de tout code source, de toute donnée, ou de tout autre matériel technique relatif au Système de Gestion de Parking et/ou à l'Application Mobile.
- 11.4 Chaque Partie peut utiliser la/les marque(s), le(s) nom(s) commercial(aux) et les logos de l'autre Partie à des fins de marketing et de communication en relation avec le Contrat, à condition que cette utilisation ne nuise en aucune manière à l'image et à la réputation commerciale de l'autre Partie ou de la Solution IZIX et peut, en son nom et pour son propre compte, faire de la publicité, des communiqués de presse et des références à l'existence du Contrat et à la nature de la coopération entre les Parties. Cette utilisation et ces communications peuvent être effectuées sans l'autorisation écrite préalable de l'autre Partie dans la mesure où elles sont faites sans divulguer les détails concernant le Contrat ou son exécution et sans porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ainsi qu'à la réputation commerciale de l'autre Partie. Chaque Partie peut demander à l'autre Partie de cesser toute utilisation ou communication qui, à son avis raisonnable, est contraire à ce qui précède.
- 11.5 Le Client s'engage à notifier à IZIX toute violation réelle, menacée ou présumée de la Propriété Intellectuelle d'IZIX dont il aurait connaissance ou devrait raisonnablement avoir connaissance, ainsi que toute réclamation d'un Tiers en raison de l'utilisation de la Solution IZIX.
- 11.6 IZIX et/ou ses Tiers concédants peuvent apporter des modifications et/ou retirer des demandes et des enregistrements de la Propriété Intellectuelle d'IZIX lorsqu'ils le jugent utile à leur stratégie (de marque) ou à leurs Tiers concédants. En aucun cas, IZIX et/ou ses Tiers concédants ne pourront être tenus responsables envers une autre Partie des dommages ou des coûts liés à ces modifications.

12. PRIX ET PAIEMENT

- 12.1 Lorsque le Client a une obligation de paiement envers IZIX en vertu d'un bon de commande signé, les dispositions du présent article s'appliquent.
- 12.2 Toutes les Charges dues à un moment donné par le Client sont désignées collectivement par le terme " **Charges** ". Les Charges sont divisés en trois types de frais, comme indiqué sur le Bon de Commande :

- 12.2.1 Frais de matériel et d'installation ;
- 12.2.2 Frais de Service ;
- 12.2.3 Frais de Licence ;
- 12.3 Toute redevance est automatiquement augmentée chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet, mais uniquement en cas d'augmentation proportionnelle aux fluctuations de l'indice suivant : https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/PRC_HICP_MIDX_custom_3654643/default/table?lang=fr.
- 12.4 Sauf disposition contraire dans le Contrat, les prix ne peuvent être modifiés par IZIX qu'avec l'accord préalable du Client. Les Parties conviennent de se rencontrer et de discuter de bonne foi au cas où IZIX souhaiterait modifier ses prix.
- 12.5 Tous les prix sont toujours indiqués en euros et s'entendent hors TVA. Les factures sont envoyées uniquement par courrier électronique.
- 12.6 Les factures sont payables dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date d'envoi. La simple survenance de la date d'échéance de la facture constitue une mise en demeure de payer. En principe, la facturation se fait sur une base mensuelle ou annuelle suivant les modalités définies par les Parties dans le Bon de Commande.
- 12.7 Le montant de toute facture non intégralement payée à l'échéance peut être majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de retard calculé conformément à la loi du 2 août 2002 relative au retard de paiement dans les transactions commerciales, chaque mois entamé étant considéré comme un mois entier. Les intérêts de retard sont capitalisés chaque année.
- 12.8 Sans préjudice des autres dispositions du Contrat, en cas de non-paiement d'une facture dans les 30 jours calendrier à compter de sa date d'envoi, IZIX a le droit de majorer son montant de 20 % à titre d'indemnité pour frais administratifs, avec un minimum de 250 euros, sauf si elle peut prouver, conformément à la loi du 2 août 2002, les frais réels encourus pour recouvrer sa créance.
- 12.9 En cas de désaccord sur le montant d'une facture, les Parties collaborent de bonne foi pour le régler. Les rapports mensuels joints aux factures mensuelles font foi, sauf si le débiteur peut prouver, dans les 10 jours calendrier suivant la réception desdits rapports, qu'une erreur a été commise. Passé ce délai, tout rapport mensuel est définitif.
- 12.10 Sauf en cas d'erreur manifeste de la part d' IZIX, la contestation d'une facture ne dispense pas son débiteur de la payer.
- 12.11 Sauf accord écrit contraire, toute assistance ou intervention d'IZIX demandée par le Client donne droit à une facturation supplémentaire.

13. RESPONSABILITE

- 13.1 Chacune des Parties est responsable à l'égard de l'autre de la bonne exécution du présent Contrat et sera donc responsable, dans les limites précisées ci-dessous, de tout dommage subi par l'autre (les autres) du fait de sa violation (ou de celle de ses dirigeants, employés, agents, sous-traitants ou représentants autorisés agissant dans le cadre de l'exécution du présent Contrat) de ses obligations au titre du Contrat ou de sa mauvaise exécution de celui-ci.
- 13.2 Aucune des Parties ne sera en tout état de cause responsable envers l'autre (les autres) de tout dommage résultant d'une cause autre que la violation des obligations et engagements de cette Partie au titre du présent Contrat, et notamment des actions, omissions ou décisions de Tiers. En outre, la responsabilité d' IZIX est strictement subordonnée au respect par le Client et/ou le(s) Utilisateur(s), selon le cas, du Contrat et des conseils et/ou directives et/ou instructions qui pourraient être donnés par IZIX.
- 13.3 La responsabilité d' IZIX en matière de disponibilité et de maintenance de la Solution IZIX est limitée à ce qui est prévu dans l'Accord de Niveau de Service accessible via le lien suivant <https://www.izix.eu/legal-20240601/fr/sla>
- 13.4 Aucune des Parties n'est responsable envers l'autre (les autres) des dommages causés par le fait d'un Tiers ou par des circonstances imprévisibles. En particulier, IZIX n'est en aucun cas responsable des dommages résultant en tout ou en partie de :
 - 13.4.1 Toute indisponibilité du Parking, tout dysfonctionnement, panne ou autre problème technique lié au Parking, toute modification du règlement intérieur du Parking, toute difficulté d'accès au Parking ou à un Parking donné, tout problème avec les portails, barrières automatiques ou tout autre équipement similaire, et plus généralement, toute circonstance qui relève de la responsabilité du Propriétaire ou de l'Occupant du Bâtiment ou du Parking ;
 - 13.4.2 Le non-respect par le Client et/ou le(s) Utilisateur(s) des conditions d'accès et d'utilisation d'un Parking ;
 - 13.4.3 Tout dommage quelconque, matériel ou immatériel, à toute personne ou à tout bien, tels que les accidents, les vols, les dégradations, même partielles, qui pourraient

- survenir à l'occasion ou du fait de l'accès et de l'utilisation du Parking par le biais de la Solution IZIX;
- 13.4.4 Les actes, omissions ou décisions de Tiers et, plus généralement, de tout Service Tiers.
- 13.5 Aucune Partie n'est responsable des dommages indirects subis par l'autre ou les autres Parties dans le cadre du Contrat. Les dommages indirects comprennent, en particulier, mais sans s'y limiter : la perte d'utilisation d'un site Internet, d'un accès Internet, d'un matériel ou d'un logiciel ; les coûts de reconstitution des données perdues ; les dommages causés au matériel ou aux logiciels du Client, de l'utilisateur ou d'un tiers ; les coûts de remplacement des performances, du matériel, des logiciels ou du système ; la perte de revenus ; la perte de bénéfices ; la perte de Clientèle ou de réputation ; la perte de données, de communications ou de messages envoyés, reçus ou stockés par l'intermédiaire de la Solution IZIX, même si IZIX a été informée de la possibilité de tels dommages ou que cette possibilité était raisonnablement prévisible
- 13.6 Aucune des Parties ne peut être tenue responsable des conséquences d'un cas de Force Majeure ou de toute autre cause échappant à son contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les pannes d'Internet, les pannes d'électricité, les explosions, les incendies, les guerres, les épidémies et le terrorisme.
- 13.7 Dans toute la mesure permise par la loi, et sauf en cas de fraude, de faute intentionnelle ou de négligence grave, la responsabilité totale d' IZIX découlant du Contrat ou en rapport avec celui-ci est limitée au montant des redevances annuelles payées par le Propriétaire dans le cadre du contrat pour l'année au cours de laquelle la responsabilité d' IZIX est engagée.

14. INDEMNITE

- 14.1 IZIX s'engage à défendre, indemniser et exonérer le Client de toute responsabilité pour les dommages pécuniaires qui seraient finalement accordés dans le cadre d'une action intentée à son encontre par un Tiers, dans la mesure où cette action est fondée sur une allégation selon laquelle les Services IZIX, utilisés conformément au Contrat, portent atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle dudit Tiers, à condition que le Client donne à IZIX (i) une notification rapide de la plainte, (ii) le contrôle exclusif de la défense et de tout règlement y afférent ; et (iii) une assistance, une coopération et des informations raisonnables dans le cadre de la défense.
- 14.2 Le Client s'engage à défendre, indemniser et garantir IZIX contre toute demande, réclamation, perte, responsabilité ou dommage de quelque nature que ce soit, y compris les frais d'avocat raisonnables, qu' IZIX pourrait encourir en raison de, ou découlant de, toute réclamation de Tiers fondée sur une violation par le Client et/ou l'Utilisateur de l'une des dispositions du Contrat.
- 14.3 Si, de l'avis raisonnable d'IZIX, tout ou partie des Services IZIX est susceptible de faire l'objet d'une plainte pour violation des Droits de Propriété Intellectuelle par un Tiers, IZIX a le droit, à sa seule discrétion et à ses frais, de (i) modifier la Solution IZIX (ou une partie de celle-ci) de manière à ce qu'elle ne porte plus atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle tout en conservant des fonctionnalités équivalentes ; (ii) d'obtenir une Licence permettant de continuer à utiliser la Solution IZIX conformément au Contrat ; ou (iii) de mettre fin à l'exécution du Contrat, moyennant le remboursement au Propriétaire, au prorata, des redevances payées d'avance.
- 14.4 La responsabilité et l'obligation d' IZIX ainsi que l'unique recours du Client en cas de violation ou d'allégation de violation des Droits de Propriété Intellectuelle causée par les Services IZIX ou une partie de ceux-ci sont définis ci-dessus.
- 14.5 Le Client s'engage à défendre, indemniser et garantir IZIX contre toute demande, réclamation, perte, responsabilité ou dommage de quelque nature que ce soit, y compris les frais d'avocat raisonnables, qu'il s'agisse d'un délit ou d'un contrat, que IZIX pourrait encourir en raison de, ou découlant de, (i) toute violation par le Client de toute disposition du Contrat ou de toute autre instruction ou politique émanant d' IZIX ; (ii) toute fraude, faute intentionnelle ou négligence commise par le Client, (iii) toute réclamation d'un Tiers fondée sur l'une des circonstances mentionnées dans les clauses (i) et (ii).

15. CONFIDENTIALITE

- 15.1 Aucune des Parties ne divulguera à des tiers et/ou n'utilisera les Informations Confidentielles reçues, y compris les éléments d'information reçus avant la signature du Contrat- qu'ils soient ou non régis par un accord spécifique de non-divulgateur conclu antérieurement - sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, sauf à ses Affiliés, sous-traitants, fournisseurs, agents et conseillers engagés dans l'exécution du Contrat, sur la base du "besoin de savoir", à

- condition que ces Tiers soient liés par des obligations de confidentialité similaires à celles contenues dans ce Contrat.
- 15.2 Chaque Partie n'utilise les Informations Confidentielles, quelles qu'elles soient, que dans le strict but d'exécuter les obligations qui lui incombent en vertu du présent Contrat.
- 15.3 Les Informations Confidentielles ne comprennent pas les informations que la Partie concernée peut prouver :
- 15.3.1 Était déjà dans le domaine public au moment de la divulgation ou tombe ultérieurement dans le domaine public sans que la Partie ait manqué à ses obligations de confidentialité ; ou
 - 15.3.2 Était légalement en possession de la Partie avant la divulgation et n'est de ce fait pas soumise à des obligations de confidentialité entre les Parties ; ou
 - 15.3.3 A été ou est divulguée à la Partie par un Tiers qui n'est pas, à la connaissance de la Partie, lié par une obligation de confidentialité à l'égard de l'autre Partie ; ou
 - 15.3.4 A été ou est développé indépendamment par la Partie sans utilisation ou référence aux Informations Confidentielles.
- 15.4 Une Partie a le droit de divulguer les Informations Confidentielles d'une autre Partie en vertu d'une décision de justice ou d'une autre décision gouvernementale, mais elle doit d'abord en informer l'autre Partie.
- 15.5 Chaque Partie déploie des efforts appropriés, non moins restrictifs que ceux qu'elle déploie pour protéger ses propres Informations Confidentielles et ses secrets commerciaux, mais en tout état de cause des efforts non moins raisonnables, pour sauvegarder les Informations Confidentielles de l'autre Partie et en assurer la sécurité.
- 15.6 Chaque Partie renvoie ou détruit, sur demande écrite de la Partie propriétaire des Informations Confidentielles, tout le matériel contenant les Informations Confidentielles de l'autre Partie qui est soumis à des obligations de confidentialité en vertu du Contrat, y compris toutes les copies de quelque nature que ce soit. Toutefois, la Partie qui reçoit la demande peut conserver les Informations Confidentielles requises par des lois contraignantes ou pour remplir ses obligations en vertu du Contrat, sous réserve de toutes les obligations de confidentialité énoncées dans le Contrat.
- 16. VIE PRIVÉE ET DONNÉES PERSONNELLES**
- 16.1 Tout traitement des données personnelles des Utilisateurs et de toute autre personne physique effectué par IZIX dans le cadre et aux fins de l'exécution des services en vertu du Contrat sera conforme à la Politique de Confidentialité, disponible sur le site internet d' IZIX et sur le Système de Gestion de Parking et l'Application Mobile, avec la convention spécifique de traitement des données accessible via le lien suivant <https://www.izix.eu/legal-20240601/fr/dpa> et aux réglementations applicables (y compris, sans limitation, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données ou " RGPD ")).
- 17. SUSPENSION**
- 17.1 IZIX peut à tout moment suspendre immédiatement et sans préavis tout ou partie des Comptes Propriétaire, Administrateur ou Utilisateur ou plus généralement l'accès aux Services IZIX, dans les situations suivantes :
- 17.1.1 Le non-paiement des factures d'IZIX bien que ce non-paiement ait été notifié par IZIX;
 - 17.1.2 Le non-respect du Contrat par le Client et/ou le(s) Utilisateur(s) ;
 - 17.1.3 La demande d'annulation ou de résiliation du Compte formulée par le Client ou le(s) Utilisateur(s) ;
 - 17.1.4 La demande ou injonction des autorités judiciaires ou administratives ;
 - 17.1.5 La situation dans laquelle il est ou peut devenir illégal de fournir les Services IZIX; ou
 - 17.1.6 La survenance de problèmes techniques ou de sécurité inattendus.
- 18. DURÉE ET RÉSILIATION**
- 18.1 Le présent Contrat prend effet à la Date d'entrée en vigueur et, sous réserve des dispositions du présent article, reste en vigueur pour une durée déterminée de 3 ans (la "Durée Initiale").
- 18.2 À l'expiration de la Durée Initiale (ou de toute période de renouvellement), le Contrat est automatiquement renouvelé pour une période de 3 ans (la "Durée de Renouvellement"), sauf si une Partie notifie par écrit son intention de ne pas renouveler le Contrat au moins
- trois mois avant l'expiration de la Durée Initiale (ou d'une Durée de Renouvellement).
- 18.3 Le Contrat peut être résilié à tout moment par accord mutuel écrit entre les Parties.
- 18.4 Dans le cas où une Partie commet une violation substantielle de ses obligations au titre du Contrat ou commet plusieurs violations qui peuvent être individuellement insignifiantes mais qui sont substantielles dans l'ensemble, et, nonobstant l'envoi d'une mise en demeure de cesser cette (ces) violation(s), la Partie défaillante ne se conforme pas à cette demande dans les 30 jours calendaires suivant la réception de cette mise en demeure, la Partie lésée a le droit de résilier le présent Contrat avec effet immédiat, sans préavis, sans intervention judiciaire et sans qu'aucune indemnité de résiliation ne soit due, par simple envoi d'une lettre recommandée, et sans préjudice du droit de la Partie lésée de réclamer à la Partie défaillante toute indemnité complémentaire en réparation de l'ensemble des dommages dus à ce manquement contractuel. Au cas où une Partie commettrait un ou plusieurs manquements non réparables, en ce sens qu'ils rendent la poursuite de la relation contractuelle immédiatement et définitivement impossible, l'autre Partie aura le droit de résilier le Contrat avec effet immédiat, sans préavis, sans intervention judiciaire et sans qu'aucune indemnité de résiliation ne soit due, par simple envoi d'une lettre recommandée, et sans préjudice du droit de l'autre Partie de réclamer à la Partie défaillante toute indemnité complémentaire en réparation de l'ensemble des dommages dus à ce manquement contractuel. Les manquements d'une Partie aux obligations contenues dans les articles suivants seront considérés comme des manquements majeurs et non réparables :
- 18.4.1 Obligations du Client ;
 - 18.4.2 Confidentialité ;
 - 18.4.3 Vie privée et données personnelles ;
 - 18.4.4 Non-débauchage et non-concurrence.
- 18.5 Chaque Partie peut résilier le Contrat avec effet immédiat, sans préavis, sans intervention judiciaire et sans qu'aucune indemnité ne soit due, par simple envoi d'une lettre recommandée, en cas de survenance de circonstances exceptionnelles rendant immédiatement et définitivement impossible la poursuite de toute relation commerciale entre IZIX et le Client. Les Parties conviennent que les circonstances suivantes sont considérées comme des circonstances exceptionnelles au sens du présent article :
- 18.5.1 Si une Partie cesse ses paiements, fait faillite, est déclarée en faillite, entre en liquidation ou dans une procédure similaire, ou est liquidée ;
 - 18.5.2 Toute circonstance non imputable à une Partie qui affecte la capacité de cette Partie à se conformer pleinement à ses obligations contractuelles ou dont on ne peut raisonnablement attendre qu'elle s'acquitte de ses obligations contractuelles ;
 - 18.5.3 Force Majeure qui se prolonge pendant une période ininterrompue de plus de 2 mois après que la Partie confrontée à cette Force Majeure en ait informé l'autre Partie.
- 18.6 Dans le cas où le Contrat est conclu entre IZIX d'une part, et un Propriétaire et des Occupants d'autre part, la résiliation par un ou plusieurs Occupants n'a pas d'effet sur la poursuite du Contrat entre les autres Parties au Contrat. Toutefois, en cas de résiliation par le Propriétaire, chacun des Occupants aura le droit de notifier sa volonté de résilier le Contrat pour ce qui le concerne dans un délai d'un mois à compter de la notification de la résiliation par le Propriétaire. A défaut, chaque Occupant sera réputé poursuivre pleinement le Contrat avec IZIX selon les modalités en vigueur pendant la Durée en question.
- 18.7 En cas de résiliation effective du Contrat pour quelque raison que ce soit :
- 18.7.1 Le Client et/ou le(s) Utilisateur(s) cessera(ont) immédiatement tout accès et toute utilisation des Services IZIX;
 - 18.7.2 En cas de résiliation suite à un manquement ou à une circonstance exceptionnelle imputable à un ou plusieurs Occupants, le ou les Occupants concernés doivent payer sans délai à IZIX l'intégralité des redevances dues au titre du Contrat pour toute la Durée Initiale ou Durée de Renouvellement en cours au moment de la résiliation ; dans les autres cas, seules les redevances dues jusqu'au jour de la résiliation doivent être payées ;
 - 18.7.3 Les dispositions du présent Contrat qui sont expressément ou implicitement destinées à survivre à la résiliation, y compris, mais sans s'y limiter, les dispositions relatives à la Propriété Intellectuelle, à la confidentialité, à la vie privée et aux données personnelles, et/ou au non-débauchage et

à la non-concurrence, survivront et resteront en vigueur conformément à leurs termes ;

- 18.7.4 Les Parties cesseront toute utilisation des Droits de Propriété Intellectuelle de l'autre Partie ;
- 18.7.5 Chaque Partie renvoie ou détruit, à la discrétion de l'autre ou des autres Parties, toutes ses Informations Confidentielles ainsi que le matériel publicitaire, la liste de prix et tous les autres documents qui ont pu lui être fournis et qui sont en sa possession.

19. NON-DEBAUCHAGE ET NON-CONCURRENCE

- 19.1 Pendant la Durée du Contrat et pendant une période de 12 mois suivant la fin du Contrat, le Client s'abstient, directement ou indirectement, seul ou avec d'autres personnes, en son nom propre ou en accord avec, par l'intermédiaire ou au nom de personnes, d'agents, d'intermédiaires, d'entreprises communes ou d'alliances, que ce soit en tant qu'administrateur, consultant, sous-traitant, employé ou en toute autre qualité :
 - 19.1.1 De s'engager ou d'être engagé dans une entreprise ou une activité qui est, en tout ou en partie, en concurrence avec l'une des entreprises ou activités d'IZIX, dans tout pays dans lequel IZIX a exercé ses activités commerciales à tout moment pendant la durée du présent Contrat ;
 - 19.1.2 De débaucher, embaucher ou retirer (directement ou indirectement) d'IZIX l'un de ses employés, consultants, fournisseurs ou Clients actuels.
- 19.2 Toute violation de cet article donnera droit à IZIX à une indemnité forfaitaire de 25.000 EUR.

20. DIVERS

- 20.1 **Intégralité du Contrat.** Le Contrat constitue l'intégralité du Contrat entre les Parties dans les limites de son objet. Il remplace et annule donc, dans cette limite, tout accord verbal ou écrit qui aurait pu le précéder, y compris, sans limitation, tout accord de non-divulgence antérieur entre les Parties. Le Client reconnaît et accepte expressément que ses propres conditions générales ou spécifiques d'achat de biens et/ou de services ne sont pas applicables.
- 20.2 **Cession.** Aucune des Parties n'est autorisée à céder ou transférer tout ou partie de ses droits, avantages et obligations au titre du Contrat sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie. Par exception, les Parties reconnaissent et acceptent expressément qu'IZIX aura le droit de céder ou de transférer tout ou partie de ses droits, avantages et obligations au titre des présentes Conditions Générales, et notamment ceux relatifs à la Solution IZIX, à une société nouvellement constituée reprenant la totalité ou la quasi-totalité des actifs relatifs à la Solution sous réserve que le successeur s'engage expressément par écrit à respecter le Contrat et les obligations qui en découlent et qu'il en informe l'autre Partie par écrit. IZIX sera entièrement libérée de toute obligation découlant du Contrat dès que la cession aura eu lieu et que la notification aura été faite comme indiqué ci-dessus.
- 20.3 **Modifications du Contrat.** IZIX peut à tout moment modifier le contenu du présent Contrat en adressant une notification écrite au Client. Si le Client souhaite s'opposer à ces modifications, il doit le faire par écrit dans les 10 jours ouvrables suivant la notification. L'absence d'objection de la part du Client sera interprétée comme un accord sur les modifications.
- 20.4 **Indépendance des Parties.** Aucune disposition du Contrat ne doit être interprétée comme indiquant l'intention des Parties de :
 - 20.4.1 Créer une société, un partenariat ou une entreprise commune ; ou
 - 20.4.2 Faire en sorte qu'une Partie agisse en tant qu'agent de l'autre Partie.Chaque Partie est responsable de son propre personnel (qu'il s'agisse d'employés, d'agents ou de sous-traitants indépendants). Aucune disposition du présent Contrat ne doit être interprétée comme impliquant que le personnel d'une Partie sera un employé, un agent ou un sous-traitant de l'autre Partie. Le Contrat n'accorde aucun droit aux tiers, n'est pas destiné à exister à leur profit et n'impose aucune obligation aux Tiers.
- 20.5 **Notifications.** Tout avis donné en vertu du Contrat doit être fait par écrit et ne sera valable que s'il est fait, pour IZIX, à l'adresse électronique suivante : support@IZIX.eu et, pour le Client, aux adresses électroniques communiquées lors de la signature du Contrat ou ultérieurement en cas de changement. Toute notification sera effective dès sa réception, laquelle est réputée intervenir au moment de la remise du courrier électronique, tel qu'établi par l'accusé de réception.
- 20.6 **Divisibilité.** Si une ou plusieurs des dispositions qui ne sont pas essentielles à l'objet du Contrat sont déclarées totalement ou partiellement invalides, nulles ou inapplicables, la validité et

IZIX - Conditions Générales -Licence

l'applicabilité des autres dispositions ne seront en aucun cas affectées ou compromises. Dans ce cas, les Parties négocieront de bonne foi pour remplacer la disposition déclarée (totalement ou partiellement) nulle, invalide ou inapplicable. La disposition nulle, invalide ou inapplicable restera applicable dans toute la mesure permise par la loi.

- 20.7 **Absence de renonciation.** Le défaut ou le retard d'une Partie à faire valoir un droit ou une option accordée par le Contrat ou un manquement de l'autre Partie ne peut en aucun cas être considéré comme ou avoir l'effet d'une renonciation définitive de cette Partie à faire valoir ultérieurement ce droit ou ce manquement.
- 20.8 **Droit applicable.** Le Contrat est régi et interprété conformément au droit belge, à l'exclusion des règles de conflit de lois.
- 20.9 **Juridiction compétente.** Tout litige relatif ou associé au Contrat ou aux contrats ou transactions ultérieurs qui peuvent en résulter, sans exception, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

21. ANNEXES

- 21.1 [Accord sur le Traitement des Données](#)
- 21.2 [Accord de Niveau de Service](#)
- 21.3 [Conditions Spécifiques pour l'Installation](#)
- 21.4 [Conditions Spécifiques pour Parking Desk](#)
- 21.5 [Conditions Spécifiques pour le Paiement Wallet](#)
- 21.6 [Conditions Spécifiques pour les SCA de Tiers](#)

DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR : 28 octobre 2024